

132^e EXPOSITION DE CHAMPIONNAT de la S.C.C.

ORGANISATION : SOCIETE CENTRALE CANINE - Secrétariat Exposition
155, avenue Jean Jaurès - F - 93535 AUBERVILLIERS Cedex
Fax : 01 49 37 01 20 Site : www.scc.asso.fr Email : championnat2010@scc.asso.fr



C.A.C.I.B.

PARIS

Parc des expositions Paris Nord Villepinte Les 10 et 11 Juillet 2010



C.A.C.S.

SAMEDI 10 JUILLET 2010

- 1^{er} Groupe :** Chiens de Berger & de Bouvier
- 2^e Groupe :** Chiens de Type Pinscher & Schnauzer,
Molossoïdes, Bouviers Suisses
- 3^e Groupe :** Terriers
- 4^e Groupe :** Teckels

DIMANCHE 11 JUILLET 2010

- 5^e Groupe :** Chiens de type primitif
- 6^e Groupe :** Chiens Courants & de Recherche au Sang
- 7^e Groupe :** Chiens d'Arrêt
- 8^e Groupe :** Chiens Leveurs de Gibier & Chiens d'Eau
- 9^e Groupe :** Chiens d'Agrément
- 10^e Groupe :** Lévrier

DROITS D'ENGAGEMENT

	Tarif réduit avant le 10/05/2010	Tarif normal jusqu'au 10/06/2010
Pour le 1 ^{er} chien (donnant droit à un catalogue gratuit)	50 €	60 €
Pour les 2 ^e & 3 ^e chiens	43 €	53 €
Pour les 3 ^e chiens	40 €	50 €
Pour chacun des suivants	33 €	43 €
Puppy - Vétéran	30 €	40 €
Meutes donnant droit à l'engagement de 6 chiens en classe individuelle - voir règlement chien supplémentaire de la meute (par chien)	50 € 8 €	60 € 13 €
Chien ne concourant pas	30 €	40 €
Paires, Couples	5 €	5 €
Lots d'Elevage, Elevage	10 €	10 €
<small>Ces chiens devront préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant. (Voir définition dans le règlement).</small>		
Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.		
Les engagements par courrier parvenus à la SCC après le 15 juin 2010 (date de réception) seront refusés et remboursés sous déduction d'une somme de 10%.		

ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 7h30. **Aucun chien ne sera autorisé à entrer après 10 heures.** Les horaires de jugement seront communiqués à chaque exposant 1 semaine avant l'exposition. **Les jugements commenceront à 9h30.**

LOGEMENT DES CHIENS

Un certain nombre de cages sera à disposition des exposants. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

PARKINGS GRATUITS*

* sur présentation de la carte d'exposant

ENGAGEMENTS INTERNET :

Les engagements sont possibles sur scc.asso.fr ou cedia.fr.

- La clôture des engagements au tarif réduit se fera le 15/05/2010 à minuit.
- La deuxième clôture des engagements au tarif normal : le 15/06/2010 à minuit.
- **Tarif majoré de 10€ après le 15/06/2010 et jusqu'au 25/06/2010 (uniquement internet).**
Seuls les engagements payés sur le site sécurisé seront pris en compte



132^e CHAMPIONNAT DE FRANCE - PARIS 2010

JURY PRESSENTI



SAMEDI 10 JUILLET 2010

1^{er} GROUPE

Berger Allemand	M. MOTZ Henri
Berger Blanc Suisse	M. GIANNONE Salvaire (Belg)
Berger des Pyrénées	M. CASSAGHI Gérard
Berger Catalan	M. THEBAULT Michel
Berger Australien (mâles)	M. OLSZEWSKI Jerzy (Pol)
Berger Australien (femelles)	M. GRAPPIN Pascal
Berger Belges Groenendael	Mme BERTON-SARIAT Marie-Françoise
Berger Belges Laekenois et Malinois	M. GROLMICHEL
Berger Belges Tervueren	Mme VARLET Marie-Françoise
Colley	M. DUPONT Didier
Shetland	M. MANSENCAL Guy
Bearded Collie	Mme ROSER Solange
Welsh-Corgi, Border Collie, Keelpie Australien	
Shippereks	M. KERHUEL Jean-Paul
Bouvier des Flandres, Ardennes et Australien	Mme MEYER Dany
Chien Loup Tchécoslovaque	Mme DESSERNE Sylvie
Berger de Maremme et Bergamasque	M. CUCILLATO Alberto (Ital)
Komondor, Kuvasz, Slovaque	
Polonais des Tratars, Russie Méridionale	
Roumain des Carpates et Roumain de Mioirtza	M. MANNATO Franco
Berger Croate, Mudi, Puli, Pumi	
Berger Polonais de plaine Nizinny	M. KARCHER Christian
Berger de Majorque, Serra de Aires	M. DUPAS Jean-Jacques
Shapendoes, Sarloos et Berger Hollandaïs	M. POUVESLE Bernard
Berger de Brie	Mme LARIVE Jeanette
Berger Picard	Mme COUËAU Katérine
Berger de Beauce	Mme ANJORAN Jeanine
Bobtail	M. BONGIBAUDT Didier

2^e GROUPE

Dobemann	Mme GLASS Lyne (GB)
Shar Pei	M. ISTAS François
Mâtin de Naples	M. CUCILLATO Alberto (Ital)
Dogue Argentin	M. MEDARD-RINGUET Jacques
Témier Russe	M. GRUTNER Hans (D)
Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer (mâles)	Mme SELTZ Jeanette
Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer (femelles)	M. SOULAT Raymond
Fila Brésilien, Canario, Tosa, San Miguel, Serra de Estrela	
Cimaron Uruguayen, Mâtin Espagnol, Castro Laboreiro	
Mâtin de Akentejo, Majorquin et Hovawart	M. DUPAS Jean-Jacques

5^e GROUPE

Chow Chow, Akita Américain et Eurasien	M. ZIDAR Miroslav (Slov)
Alaska Malamute, Chien de Canaan	M. MEYER Oscar
Sibérien Husky, Basenji	M. LENEUF Christian
Spitz Allemand et Italien	M. GROLMICHEL
Chien du Groenland, Samoyède, Chien d'Elan Norvégien	
Macaureux, Laika, Elan Suédois, Spitz de Norbotten	
Chien d'Ours de Carélie, Spitz Finlandais, Berger Islandais	
Buhund Norvégien, Lapphund, Visigoths, Finnois de Lapone	
Jindo Coréen, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu	
Spitz Japonais, Shiba, Shikoku	Mme FON ZIDAR Zejlka (Slov)
Cimeco, Podenco, Chiens nus Mexicains et Péruviens	
Chien du Pharaon, Thaïlandais à crête	M. HERMEL Maurice
Cursinu	M. MANSENCAL Guy

6^e GROUPE

Chien de Saint-Hubert, Griffon Nivernais	
Chiens courants Italiens et reste du groupe	M. ROUSSET Bernard
Poitevin, Billy, Français tricolores, Grands Anglo-Français	M. BERTON Philippe
Bleu de Gascogne, Fauves de Bretagne	
Anglo-Français de Petite Vénerie, Saïntongeais, Anégeois	
Porcelaine, Chiens Courants Suisses et du Jura	M. RHULGILLE
Basset Hound	M. ARNAUD Jean-Pierre
Chien de Rouge	
Chien d'Artois, Basset Artésien Normand	M. MEDARD-RINGUET Jacques
Grands Griffons, Briquets et Bassets Vendéens	M. COMBRE Amelle
Beagle, Beagle Harrier, Harrier (mâles)	M. GAUTHIER Jacques
Beagle, Beagle Harrier, Harrier (femelles)	M. SECHEM Jean-Jacques
Dalmatien, Rodesian Ridgeback	M. MANSENCAL Guy

7^e GROUPE

Braque Allemand	M. MAILLET Jean-François
Drahthaar, Braque d'Auvergne, Braque Saint-Germain	
Epagneul Picard, Bleu de Picardie et de Pont-Audemer	
Griffon d'Anêt «Korthals», Barbet Tchéque, Epagneul Saint-Usuge	
Perdiguier Portugais, Pudel Pointer	M. GUILBERT Yves
Braques Français, Münsterlanders et Langhaar	
Epagneul Français	M. CASTANET Jean-Pierre
Epagneul Breton	Mme CESCON Chantal
Braque Hongrois, Setter Gordon	M. BALME Vincent
Braque du Bourbonnais et de l'Arège, Braque de Weimar	M. RIVA Georges
Braque Italien, Spinoone	M. CUCILLATO Alberto (Ital)
Setter Anglais	M. PILARD Jean-Marie
Setter Irlandais	M. RIVA Georges
Pointer	M. MIMOUNI Philippe

Boxer	M. FOURNIER Max
Dogue Allemand fauve, bleu et bingé	M. MIGNOT Gérard
Dogue Allemand noir et arquin	M. MARTIN Jean-François
Rotweiler	Mme VOF Kathleen (B)
Dogue de Bordeaux	Mme LAFAY Christine
Bulldog Anglais (mâles)	Mme FLAMME Sylvie
Bulldog Anglais (femelles)	M. DARMANIN Tony (GB)
Maïstiff et Bullmaïstiff	M. DENIS Ludovic
Cane Corso	M. THEVENON Benoît
Berger d'Anatolie, Dogue Tibet, St-Bernard, Aidi	Mme MACH Lisbeth (CH)
Leonberg	M. OGORZELSKI Roland (D)
Témier-Nouveau et Landseer	M. PAPIN Jérôme
Montagne et Mâtin des Pyrénées	M. THEBAULT Michel
Berger d'Asie Centrale et Caucase, Bosnie Herzégovine	
Saprlinac et Berger de Karst	M. MANNATO Franco
Bouvier Suisse (mâles)	M. HINQUE Pascal
Bouvier Suisse (femelles)	Mme BARDET Joëlle

3^e GROUPE

Jagd témier	M. MEDARD-RINGUET Jacques
Airedale, Brésilien, Lakeland, Manchester, Welsh, Toy, Silky	
Irish, Kerry Blue, Japonais, Český, Australien	Mme CUNY Marie-Françoise
Bedlington, Border, Glen of Imaal, Soft Coated	
Norwich, Norfolk, Sealyham	M. GRUTNER Hans (D)
Cairn et Skye Témiers	M. LEHKONEN Hani (F)
Scottish, West Highland White et Dandie Dinmont	M. JAKKEL Thomas (H)
Jack Russell témier, Révérend Russell témier	M. LEERUN Jacques
Américain Staffordshire (mâles)	M. SANCHEZ FERNANDEZ Javier (Esp)
Américain Staffordshire (femelles)	M. NAVEDA CARRERO Juan (Esp)
Bull témier (mâles)	M. ZIDAR Miroslav (Slov)
Bull témier (femelles)	Mme FON ZIDAR Zejlka (Slov)
Staffordshire Bull témier	M. CHAPIRO Boris
Fox témier	Mme HEIKKINEN-LEHKONEN F. (F)
Témier du Yorkshire	Mme RICHARD Liliane

4^e GROUPE

Tec kel (mâles)	Mme PREUSS Brigitte (D)
Tec kel (femelles)	M. TRUMPFHELLER Wolfgang (D)

Juge Suppléant M. HERMEL Maurice

DIMANCHE 11 JUILLET 2010

5^e GROUPE

Chow Chow, Akita Américain et Eurasien	M. ZIDAR Miroslav (Slov)
Alaska Malamute, Chien de Canaan	M. MEYER Oscar
Sibérien Husky, Basenji	M. LENEUF Christian
Spitz Allemand et Italien	M. GROLMICHEL
Chien du Groenland, Samoyède, Chien d'Elan Norvégien	
Macaureux, Laika, Elan Suédois, Spitz de Norbotten	
Chien d'Ours de Carélie, Spitz Finlandais, Berger Islandais	
Buhund Norvégien, Lapphund, Visigoths, Finnois de Lapone	
Jindo Coréen, Akita Inu, Hokkaido, Kai, Kishu	
Spitz Japonais, Shiba, Shikoku	Mme FON ZIDAR Zejlka (Slov)
Cimeco, Podenco, Chiens nus Mexicains et Péruviens	
Chien du Pharaon, Thaïlandais à crête	M. HERMEL Maurice
Cursinu	M. MANSENCAL Guy

6^e GROUPE

Chien de Saint-Hubert, Griffon Nivernais	
Chiens courants Italiens et reste du groupe	M. ROUSSET Bernard
Poitevin, Billy, Français tricolores, Grands Anglo-Français	M. BERTON Philippe
Bleu de Gascogne, Fauves de Bretagne	
Anglo-Français de Petite Vénerie, Saïntongeais, Anégeois	
Porcelaine, Chiens Courants Suisses et du Jura	M. RHULGILLE
Basset Hound	M. ARNAUD Jean-Pierre
Chien de Rouge	
Chien d'Artois, Basset Artésien Normand	M. MEDARD-RINGUET Jacques
Grands Griffons, Briquets et Bassets Vendéens	M. COMBRE Amelle
Beagle, Beagle Harrier, Harrier (mâles)	M. GAUTHIER Jacques
Beagle, Beagle Harrier, Harrier (femelles)	M. SECHEM Jean-Jacques
Dalmatien, Rodesian Ridgeback	M. MANSENCAL Guy

7^e GROUPE

Braque Allemand	M. MAILLET Jean-François
Drahthaar, Braque d'Auvergne, Braque Saint-Germain	
Epagneul Picard, Bleu de Picardie et de Pont-Audemer	
Griffon d'Anêt «Korthals», Barbet Tchéque, Epagneul Saint-Usuge	
Perdiguier Portugais, Pudel Pointer	M. GUILBERT Yves
Braques Français, Münsterlanders et Langhaar	
Epagneul Français	M. CASTANET Jean-Pierre
Epagneul Breton	Mme CESCON Chantal
Braque Hongrois, Setter Gordon	M. BALME Vincent
Braque du Bourbonnais et de l'Arège, Braque de Weimar	M. RIVA Georges
Braque Italien, Spinoone	M. CUCILLATO Alberto (Ital)
Setter Anglais	M. PILARD Jean-Marie
Setter Irlandais	M. RIVA Georges
Pointer	M. MIMOUNI Philippe

8^e GROUPE

Golden Retriever (mâles)	Mme ANDERSON Lyn (GB)
Golden Retriever (femelles)	Mme BARNES Sue (GB)
Labrador (mâles)	M. FLOYD Tony (GB)
Labrador (femelles)	Mme FLOYD Maureen (GB)
Shar Pei, Curly Coated, Flat Coated et Nova Scotia	
Barbet, Chiens d'eau Portugais et Espagnol	Mme MACH Lisbeth (CH)
Springers et Spaniels autres variétés	M. ARTHUS Gérard
Cocker Américain	M. OLIVEIRA Rui (Port)
Cocker Anglais (mâles)	M. LEHKONEN Hani (F)
Cocker Anglais (femelles)	M. JENIGEN Paul (D)
Lagotto Romagnolo	Dr. MORSIANI Giovanni (Ital)
Chien d'Oysel Allemand, Wachtelhund	M. OLIVEIRA Rui (Port)

9^e GROUPE

Bichons Maltais, Havanais, Poil frisé et Bolonais	
Petit Chien Lion	Mme BODSON Marie-Christine
Coton de Tuléar, Petit Chien Russe et Kromfohrlander	Mme DESSERNE Sylvie
Caniches grands et moyens	M. BLANGINO Jean
Caniches nains et toys	M. KLEIN Jean-Claude
Lhasa Apso, Griffons Belges, Brabançon, Bruxellois	Mme LAURENT Annie K
Shih Tzu	Mme METANS Claudine
Témier et Epagneul du Tibet	M. LEONARD Michel (H)
Chihuahua (femelles), Chien Chinois à crête (femelles)	M. MATTERA Cassandre
Chihuahua (mâles), Chien Chinois à crête (mâles)	M. ARNOULT Daniel
Cavalier King Charles noir, feu, rubis	Mme FOX-SHONO Elaine (GB)
Cavalier King Charles bleu et blanc	M. OLSZEWSKI Jerzy (Pol)
Cavalier King Charles tricolore	M. HILVERDA Hans (NL)
King Charles Spaniel	M. KARCHER Christian
Epagneuls Japonais et Pékinois	Mme MEYER Dany
Epagneuls Papillon et Phalène	Mme MIGNON Sylvie
Bouledogue Français (mâles)	M. ISTAS François
Bouledogue Français (femelles)	M. CUCILLATO Alberto (Ital)
Carlin et Boston Témier (mâles)	M. CONDO Pietro (Ital)
Carlin et Boston Témier (femelles)	M. CHAPIRO Boris

10^e GROUPE

Lévrier Afghan, Saïuki	M. BARJOT Bernard
Whippet	M. NAVEDA CARRERO Juan (Esp)
Bazoi, Azawakh, Magyar Agar	M. SANCHEZ FERNANDEZ Javier (Esp)
Deerhound, Irish Wolfhound	M. JAKKEL Thomas (H)
Greyhound	M. PRUNIER Eric
Petit Lévrier Italien, Galgo, Chart Polski, Sloughi	Mme HEIKKINEN-LEHKONEN F. (Fin)



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

132^e Exposition de Championnat de France

PARIS - Paris Nord Villepinte

10 et 11 JUILLET 2010 (10th & 11th of July 2010 - 10. & 11. juli 2010)

DEMANDE D'ENGAGEMENT - MELDESCHEIN - ENTRY FORM

Remplissez soigneusement cette feuille recto-verso et envoyez-la à
Société Centrale Canine, Secrétariat Expositions, 155, av. Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS
Informations et engagements en ligne : <http://www.scc.asso.fr> - **E-Mail** : championnat2010@scc.asso.fr



Recopiez très lisiblement et soigneusement tous les renseignements dans la partie ci-dessous qui servira à l'édition du catalogue.

N° tatouage ou transpondeur (Microchip - ID) : _____

N° Livre d'Origines (Zuchtbuch Nr. - Registration number) : _____

Avec indication de ce livre - Bitte Zuchtbuch Nr angeben - Mention of origin Book

Nom du chien (Name des Hundes - Name of the Dog) : _____

Race (Rasse - Breed) : _____

Taille (Grosse - Size) : _____ Couleur (Farbe - Colour) : _____ Poil (Haar - Hair) : _____ Poids (Gewicht - Weight) : _____

Schnauzers, Pinschers, Parson/Jack Russell, Teckels, Spitz, Podenco Portugais, Braques Français, Bull Terrier, Caniches, Chiens à peau nue.

Bergers Belges, de Brie, Puli, Dobermanns, Pinschers, Schnauzers, Boxers, Dogues Allemands, Elkound, Spitz, Chow-Chow, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cockers, Caniches, Cavalier King Charles, Bouledogues, Carlins.

Bergers des Pyrénées et Hollandais, Collies, Serra da Estrela, Saint-Bernard, Fox-Terriers, Teckels, Podencos Portugais et Ibicencos, Braques de Weimar, Hongrois, Segugios Italianos, Retrievers, Chien d'Eau Portugais, Bichons, Chihuahuas.

Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Date de naissance (Geburtsdatum - Birth date) : _____ Sexe (Geschlecht - Sex) : _____

Nom du père (Name des Vaters - Name of the Sire) : _____

Nom de la mère (Name der Mutter - Name of the Dam) : _____

Producteur (Name des Züchters - Breeder's name) _____
(propriétaire de la lice à la saillie - Eigentümer der Hündin bei der Deckung - Owner of the Dam at time of the mating)

Propriétaire (Name des Eigentümers - Owner's name) M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Réservé à la Société
N° d'arrivée :

FRAIS D'INSCRIPTION - ENTRY FEES			Sommes adressées
Tarifs jusqu'au - Fees until	10/05/10	10/06/10	
1 ^{er} chien 1 st dog	50 €	60 €	
2 ^e chien 2 nd dog	43 €	53 €	
3 ^e chien 3 rd dog	40 €	50 €	
4 ^e et suivant (chacun) by dog, from the fourth	33 €	43 €	
Puppy	30 €	40 €	
Vétérán	30 €	40 €	
Ne concourant pas Dog not for competition	30 €	40 €	
Meute (6 chiens en classe individuelle) Packhound (6 dogs in individual class)	50 €	60 €	
Chien supplémentaire dans la meute Supplementary dog in the pack	8 €	13 €	
Lot d'Élevage et Élevage Breeder's Group	10 €	10 €	
Paire - Couple	5 €	5 €	
Carte accompagnateur x 5 €		
Total			

CLASSES DANS LESQUELLES LE CHIEN PEUT ÊTRE ENGAGÉ KLASSEN IN DIE DER HUND EINGESCHRIEBEN WERDEN KANN CLASSES INTO WHICH THE DOG CAN BE ENTERED

(voir définition des classes dans le règlement - Definition der Klassen siehe Regelung - see regulation)

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la présente feuille sera inscrit d'office en Classe OUVÈRTE ou JEUNE suivant son âge.
Achtung! Wenn der Aussteller die gewünschte Klasse nicht angibt, wird sein Hund automatisch seinem Alter entsprechend in die Offene- oder Jugendklasse eingeschrieben.
Attention! Any dog for whom a class has not been designated on the entry form will be automatically registered in the Open class or Junior class according to age.

- Intermédiaire** (15 à 24 mois Monate, Month)
- Ouverte** (âge minim 15 mois) Offene (Mindestalter 15 Monate) - Open (at least 15 months)
- Travail** (âge minim. 15 mois - voir au dos) Gebrauchshund-Klasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) Working class (at least 15 months - See overleaf)
- (Les Classes Intermédiaire, Ouverte et Travail concourent entre elles pour l'attribution du CACS.)
(Die Intermédiaire, Offene- und Gebrauchshund-Klasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACS.)
(Intermédiaire, Open and Working Class compete together for the CACS)
- Champions de Beauté** (âge minim. 15 mois - voir au dos) Championklasse (Mindestalter 15 Monate - Siehe Rückseite) - Beauty Champion (at least 15 months - See overleaf)
- (Les Classes Intermédiaire, Ouverte, Travail et Champion concourent entre elles pour l'attribution du CACIB.)
(Die Intermédiaire, Offene-, Gebrauchshund- und Championklasse konkurrieren miteinander für die Zuteilung des CACIB.)
(Intermédiaire, Open, Working and Champion Classes compete together for the CACIB)
- Puppy** (6 à 9 mois) (6 - 9 Monate, 6 - 9 months)
- Jeunes** (9 à 18 mois) Jugend (9 - 18 Monate) - Junior (9 - 18 months)
- Vétérán** (à partir de 8 ans)

AUCUN CHIEN NE PEUT ÊTRE ENGAGÉ SIMULTANÉMENT DANS LES CLASSES CI-DESSUS DÉFINIES
KEIN HUND KANN GLEICHZEITIG IN DEN OBEN ERWÄHNTEN KLASSEN EINGESCHRIEBEN WERDEN
NO DOG CAN BE ENTERED SIMULTANEOUSLY IN THE ABOVE CLASSES

- Meute** Laufhundmeuten - Packs
- Chien supplémentaire de la meute** Zusätzlicher Hund in Laufhundmeuten - Supplementary dog in Pack
- Chien ne concourant pas** Hunde die nicht konkurrieren - No competing dogs
- Élevage** (3 chiens minimum - 5 chiens maximum)
- Lot d'Élevage** (1 sujet mâle ou femelle avec 3 à 5 de ses descendants directs du 1^{er} degré)
- Couple** avec
- Paire** avec

Mode de paiement

- 1 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de la SCC
- 2 Mandat cash
- 3 Mandat international
- 4 Carte bancaire (n'oubliez pas d'inscrire son n°, sa date d'expiration, et de signer)

numéro de la carte

Date d'expiration

3 chiffres au dos de votre carte
Cryptogramme

Signature

le _____

1^{re} clôture : le 10 Mai 2010 - 2^e : le 10 Juin 2010
All entries must be made on or before
10th of May or 10th of June 2010
Meldeschlüsse an 10. Mai oder 10. juni 2010

Renseignements à fournir pour les classes TRAVAIL - CHAMPION

Pour les exposants étrangers, joindre l'attestation FCI pour la classe Travail, et pour la classe Champion, photocopie du titre homologué

TRAVAIL

Chien de défense : Date et lieu où le chien a obtenu :

- soit un R.C.I. 1 ou I.P.O. 1, - soit un brevet de monioring, - soit pistage F.C.I. 1, - soit un test international de sauvetage
- soit un brevet de chien de défense, - soit un brevet en campagne, - soit un brevet pistage, - soit un brevet troupeau

Chien d'Arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum TRES BON ou le Brevet International de Chasse Pratique (B.I.C.P) 1^{ère} ou 2^e catégorie

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un BREVET DE CHASSE

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Barbets : Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau 1^{ère} ou 2^e catégorie

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points

Teckels : Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix

Chien d'Elan Norvégien - Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants :

chiens de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1

Retrievers : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu TB en Field ou BICP 1^{ère} ou 2^e catégorie

Classe travail lévriers: fournir copie du certificat (obligatoire) de la FCI confirmant que le lévrier a bien pris part à des courses ou coursings internationaux avec octroi du CACIL, au moins à quatre reprises, sur une période d'un an et un jour et qu'il a été classé à deux reprises parmi la première moitié des concurrents des courses et coursings. Par ailleurs, au cas où ce classement a été obtenu lors d'un coursing international, le lévrier doit avoir obtenu au moins 2/3 du maximum des points.

Le certificat est fourni par la SCC via le secrétariat de la Commission Nationale d'Utilisation des Lévrier.

**Joindre la photocopie
des justificatifs
pour l'engagement
en classe travail
ou en classe champion.**

CLASSE CHAMPION

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International avant le 10 juin 2010

(joindre une copie des justificatifs)

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS

NE CONCOURANT PAS

Pour les chiens inscrits titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la FCI, **ÂGÉS DE 6 MOIS MINIMUM** et qui ne participent pas à l'exposition.

Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

Vous devez donc remplir une feuille de demande d'inscription pour un chien engagé en classe Ne concourant pas.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectués depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Les chiens entrant sur le territoire français doivent être identifiés, par tatouage ou par transpondeur.

**Il est recommandé de faire vacciner les chiens
contre la gastro-entérite à parvo-virus.**

**Ne pas joindre d'espèces à l'engagement.
Please, do not send cash in payment of your inscription**



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

ATTESTATION - CERTIFICATE

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accident (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la Gastro-entérite à Parvo-virus.

Les exposants de chiens de 2^e catégorie doivent se conformer aux prescriptions de la Loi de 1999 et joindre à leur engagement la copie de la déclaration en mairie.

L'identification des chiens doit être effectuée par un des procédés déterminés par le Ministère de la Pêche et de l'Agriculture.

I declare that the information I have given on this form, is to the best of my knowledge, true.

I accept without reservation all the articles within the regulations governing this Dog Show. In consequence, I exonerate the organising Society of any liability for accidents (Wounds, thefts, diseases and damages) to my dog or caused to it or to myself by a third party.

I certify on my honour that neither my dog nor my kennels is, to my knowledge, on the day on which this document has been signed, is suffering from any contagious disease. I further undertake, that in the time between the date of signature and the date of the Show, if any such disease should manifest itself, I will not present myself or my dog at the Show Ground.

In the event of any misrepresentation on my part, I agree that all necessary sanctions under the above mentioned regulations, should be applied, in particular, the immediate disqualification of my dog and the eventual exclusion of myself and my dog from future events, sponsored by the SCC.

It is recommended that all dogs should be vaccinated against Gastro-enteritis occasioned by the Parvo-Virus.

The owners of dogs of the 2nd category must comply with the prescriptions of the Law of 1999, and enclose with their inscription, a copy of the declaration made to their Town Hall.

The identification of every dog must conform to the procedures laid down by the French Ministry Of Agriculture and Fisheries.

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 Août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.

Geschnitten Ohren : Französischen Wettbewerben verboten für die Hunde, die nach dem 28. August 2008 geboren sind, und deren Ohren geschnitten sind.

Dogs with cut ears, born after the 28th of August 2008 won't be allowed to participate to any dogshow in France.

Signature :

REGLEMENT

SORTIE DES CHIENS – Fixée à 14 h 30. Aucune sortie temporaire ne sera autorisée.

UN RESTAURANT SERA INSTALLÉ DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION ET DES BAR-BUFFETS FONCTIONNERONT.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur ; le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage.

Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

PRESENTATION : Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit à toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour toutes les restrictions concernant les juges, se reporter au règlement des juges FCI.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Tous les chiens engagés à l'exposition doivent être identifiés, soit par tatouage, soit par transpondeur.

Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage.
- les engagements de chiots de moins de 6 mois
- les engagements des chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées

ACCUSÉ DE RÉCEPTION : Les engagements internet recevront un accusé de réception informatique.

CARTE D'EXPOSANT : Elle sera envoyée environ une semaine avant l'exposition (avec indication des horaires de passage prévus) et devra être présentée à l'entrée le jour de l'exposition

ATTENTION :

Les inscriptions sont faites, sous la responsabilité de l'exposant, dans la classe indiquée sur la feuille d'engagement. La S.C.C. n'en vérifiera le bien-fondé que lors de l'homologation des récompenses. En cas d'erreur, la récompense ne sera pas homologuée.

- Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe OUVVERTE, JEUNE ou PUPPY suivant son âge.

VOUS POUVEZ ENGAGER

DANS LES CLASSES CI - APRÈS :

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

CLASSES INDIVIDUELLES

CLASSE INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B..

CLASSE TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements) :

Les chiens de défense,
Les chiens d'arrêt,
Les chiens courants
Les Spaniels
Les Retrievers
Les Barbets
Les Terriers
Les Teckels
Les chiens d'Elan Norvégien
Les chiens Nordiques de Traîneau
Les Lévrier

Voir conditions au verso de la feuille d'engagement

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CLASSE CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (joindre une copie des titres de champion).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec la Classe Ouverte, la Classe Intermédiaire et la Classe Travail.

CLASSE PUPPY – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

CLASSE JEUNES – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

CLASSE VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B. Les meilleurs vétérans mâles et femelles ayant obtenu le qualificatif 1^{er} Excellent peuvent concourir pour le titre de Meilleur de Race.

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

AUTRES CLASSES

MEUTES – UNIQUEMENT TERRIERS - TECKELS - CHIENS COURANTS.

POUR CHIENS COURANTS : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

POUR TERRIERS-TECKELS : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

ÉLEVAGE (ancien lot d'élevage) – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de

sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

L'engagement doit être effectué au secrétariat de l'exposition avant 14 h.

LOT D'ÉLEVAGE (ancien lot de reproducteurs) – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

L'engagement doit être effectué au secrétariat de l'exposition avant 14 h.

COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Afin de faciliter l'organisation, les Exposants sont priés d'adresser leurs engagements par lettre au "SECRÉTARIAT EXPOSITION", SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE, 155, avenue Jean Jaurès, 93535 Aubervilliers Cedex, et d'y joindre votre règlement : soit par mandat-cash, soit par chèque bancaire ou postal, soit par mandat de virement international, soit par carte bancaire. **En aucun cas, n'adresser d'espèces dans votre envoi - Please, do not send cash in payment of your inscription.** Les engagement sur Internet avec paiement sécurisé sont possibles sur le site www.scc.asso.fr.

Les engagements par internet non réglés au jour de la clôture seront rejetés.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS :

- 1^{er} clôture : par courrier le 10 mai 2010, sur internet le 15 mai 2010
- 2^e clôture : par courrier le 10 juin 2010, sur internet le 15 juin 2010. Tout engagement courrier parvenant après le 10 juin 2010 (date de réception à la S.C.C.) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.
- 3^e clôture uniquement sur internet : le 25 juin 2010 (tarif majoré de 10€).

REFUS OU EXCLUSIONS :

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

1^o des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

2^o des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30 décembre 2009 - art. 1), "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.

La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.

Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention."

(Voir liste des pays signataires sur le site : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les Juges attribueront selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

Excellent - Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race - présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe.

Très bon - Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions - en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

Bon - Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

Assez Bon - Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique.

Insuffisant - Qualificatif pour un chien ne remplissant pas les critères de confirmation.

Dans chaque classe, sauf la classe puppy, les quatre premiers chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Ceux qui ne répondraient pas aux définitions ci-dessus ne pourront prétendre à un qualificatif. Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif "Très Bon".

Les chiens qualifiés "Bon" ou "Assez Bon" ne pourront prétendre être primés.

Les meutes sont jugées suivant l'échelle des points adoptée par la S.C.C.

C.A.C.S.

Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Exemple :

Pour attribuer son C.A.C.S., le juge appelle dans son ring :

- le 1^{er} de la classe Intermédiaire
- le 1^{er} de la classe Ouverte
- le 1^{er} de la classe Travail

Il demande aux 2^{es} excellent de chacune de ces classes de rester à proximité du ring. S'il choisit le 1^{er} excellent de la Classe Ouverte pour l'attribution du C.A.C.S., le 2^e Excellent de la Classe Ouverte peut alors entrer dans le ring et il concourt avec le 1^{er} Excellent des classes Intermédiaire et Travail pour l'attribution de la Réserve de C.A.C.S.

C.A.C.I.B.

Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B. Les chiens inscrits à un Livre d'Origines (Livre d'attente compris), d'un Pays Membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'Origines est reconnu par la F.C.I. peuvent seuls être acceptés à l'exposition.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "EXCELLENT" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.
- s'il a déjà le titre de Champion International

En cas d'attribution d'un seul C.A.C.I.B. pour plusieurs variétés d'une même race, ou dans le cas d'une race trop nombreuse jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le C.A.C.I.B. sera désigné d'avance par l'organisateur et cette désignation sera portée au catalogue et à la connaissance des exposants.

Exemple :

Pour attribuer son C.A.C.I.B., le juge appelle dans son ring :

- Le C.A.C.S.
- Le 1^{er} de la Classe Champion

Il demande au chien titulaire de la Réserve de C.A.C.S. et au 2^e Excellent en Classe Champion de rester à proximité du ring.

S'il choisit le 1^{er} Excellent de la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B., le 2^e Excellent de la Classe Champion peut alors entrer dans le ring et il concourt avec le titulaire de la Réserve de la Réserve de C.A.C.I.B.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune. Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours de Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent le dimanche 11 juillet en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» du samedi 10 juillet s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition la journée du dimanche 11 juillet.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnés d'une caution de 150 € qui restera acquise à la S.C.C. si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourrait être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la S.C.C.

RESPONSABILITÉ - La Société Centrale Canine décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Centrale Canine ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant en France

Chiens de 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier. Il est recommandé aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse, muselière en dehors des rings et cages et **permis de détention** (Décret N°2009-1768 du 30 décembre 2009)).

Avis aux Exposants résidant à l'Etranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

VERY IMPORTANT

Note to foreign exhibitors

I - The Customs are liable to require, to an exhibitor with several dogs, a tax declaration and payment of corresponding charges.

II - The admittance in France is only permitted for dog 3 months old, subject to presentation to customs of a certificate, delivered by an official veterinary attesting that rabies, Carré disease, infectious hepatitis vaccination have been carried out for more than one month and less than one year. For animals more than one year old accompanying travellers, only rabies certificate is required. A French or English translation will be required for countries using a different alphabet. Dogs without these documents will be refused.

III - These documents are required for admission to the Show. The dogs must be in perfect health condition. The origins of each dog will be proved at any time. The official Vet may refuse the admission of dogs in the Show in the event of non conformity to health regulations.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour les chiens venant de l'étranger.

L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

Oreilles coupées : les chiens nés après le 28 août 2008 dont les oreilles sont coupées sont interdits de concours en France.